

Département de l'Ain  
Arrondissement de Belley  
Canton d'Ambérieu-en-Bugey

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité  
Ville d'AMBERIEU-EN-BUGEY

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2018 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33  
Quorum : 17

**Objet :**

*Budget principal – Décision modificative n°4*

**Sont présents :** Tous les conseillers municipaux en exercice, sous la présidence de Monsieur FABRE, maire, sauf :

**EXCUSES :**

Monsieur BLANC..... qui donne procuration à Monsieur GUEUR  
Madame ARMAND ..... qui donne procuration à Monsieur CHABOT  
Madame GALARD..... qui donne procuration à Madame PONTAROLO  
Monsieur CONSTANT ..... qui donne procuration à Monsieur GIBEAU  
Madame LE BRIQUER..... qui donne procuration à Madame SONNERY  
Madame PRAS..... qui donne procuration à Monsieur ROUSTIT  
Monsieur CHRISTIN..... qui donne procuration à Monsieur GUERRY  
Monsieur NAVARRO

**ABSENTS :**

Madame JUNOD  
Monsieur IZOUGARHEN

Messieurs RIBIERE et GIBEAU sont élus secrétaires de séance.

Madame CASTELLANO expose qu'afin de permettre l'exécution du budget Principal de l'exercice 2018, il convient de procéder à l'ouverture de crédits comme suit :

**BUDGET PRINCIPAL :**

NATURE	LIBELLE	DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES INVESTISSEMENT	DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES FONCTIONNEMENT
90-2313 (040)	Travaux en régie	28 593.00			
90-722 (042)	Travaux en régie				28 593.00
021	Virement de la section de fonctionnement		28 593.00		
023	Prélèvement sur la section de fonctionnement			28 593.00	
01- 739221 (73)	Reversement de fiscalité FNGIR			13 504.00	
01- 739223 (013)	Fonds de péréquation des ressources communales			- 13 504.00	
	TOTAUX	28 593.00	28 593.00	28 593.00	28 593.00

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **11 décembre 2018** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal  
Après avoir entendu l'exposé qui précède,  
Vu l'avis de la commission municipale concernée,  
Après en avoir délibéré,  
**A l'unanimité**

**1 – APPROUVE** la décision modificative N°04 de l'exercice 2018, ci-dessus détaillée pour le Budget principal.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.



Daniel FABRE  
Maire d'Ambérieu-en-Bugey

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE  
COMPTE TENU DE LA TRANSMISSION EN  
SOUS-PRÉFECTURE LE 21 DEC 2018 ET  
DE LA PUBLICATION LE 21 DEC 2018

Département de l'Ain  
Arrondissement de Belley  
Canton d'Ambérieu-en-Bugey

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité  
Ville d'AMBERIEU-EN-BUGEY

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2018 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33  
Quorum : 17

**Objet :**

*Tarifs des services communaux  
Modifications pour 2019*

**Sont présents :** Tous les conseillers municipaux en exercice, sous la présidence de Monsieur FABRE, maire, sauf :

**EXCUSES :**

Monsieur BLANC..... qui donne procuration à Monsieur GUEUR  
Madame ARMAND ..... qui donne procuration à Monsieur CHABOT  
Madame GALARD..... qui donne procuration à Madame PONTAROLO  
Monsieur CONSTANT ..... qui donne procuration à Monsieur GIBEAU  
Madame LE BRIQUER..... qui donne procuration à Madame SONNERY  
Madame PRAS..... qui donne procuration à Monsieur ROUSTIT  
Monsieur CHRISTIN..... qui donne procuration à Monsieur GUERRY  
Monsieur NAVARRO

**ABSENTS :**

Madame JUNOD  
Monsieur IZOUGARHEN

Messieurs RIBIERE et GIBEAU sont élus secrétaires de séance.

---

Monsieur le Maire et Madame GRIMAL exposent qu'il convient que le conseil municipal se prononce sur les tarifs des services communaux applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et détaillés dans les tableaux ci-dessous :

<b>CIMETIERE</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
<b>concessions cimetièrè</b>		
15 ans (le m²)	154,50	154,50
30 ans (le m²)	242,50	242,50
<b>columbarium- n°1 - (24 cases *3)</b>		-
15 ans	364,00	364,00
30 ans	595,00	595,00
<b>columbarium- N°2 et 3 - (5 éléments de 10 cases*2)</b>		
15 ans	970,00	970,00
30 ans	1 774,00	1 774,00
<b>50 cavurnes non habillées n° 2</b>		
15 ans	396,00	396,00
30 ans	715,00	715,00
Revente d'un caveau		1 000,00
Droit de séjour dans caveau provisoire		5 €/JOUR
Taxe d'inhumation à compter de la 2ème inhumation		40,00
Taxe d'inhumation d'urnes dans columbarium ou cavurne à compter de la 2ème inhumation		25,00
Taxe dispersion de cendres (plaque et inscription à la charge de la ville)		15,00
Taxe de scellement d'urne		25,00
Taxe d'exhumation faite à la demande de la famille		40,00

<b>DROITS DE PLACE</b>		<b>2018</b>	<b>2019</b>
Abonnés commerçants en produits non alimentaires	le ml/jour	1,00	1,00
Abonnés commerçants en produits alimentaires	le ml/jour	1,00	1,00
Passagers	le ml/jour	1,60	1,60
<b>branchement compteur électrique (par marché)</b>			-
banc de - 4 m	sans groupe froid	2,25	2,25
	avec groupe froid	3,20	3,20
banc de 5 à 8 m	sans groupe froid	2,35	2,35
	avec groupe froid	3,70	3,70
banc de 8 à 12 m	sans groupe froid	2,45	2,45
	avec groupe froid	4,25	4,25

<b>REDEVANCE POUR ANIMATIONS</b>			
Par marché, par abonné et/ou passager			1,00
<b>Vogues, fêtes foraines, autres spectacles et occupations diverses</b>			
emplacement de 0m à 100 m <sup>2</sup>	le m <sup>2</sup>	1,50	1,50
emplacement de plus de 100 m <sup>2</sup>	le m <sup>2</sup>	1,30	1,30
<b>Retour des vogues, fêtes foraines, autres spectacles</b>			
emplacement de 0m à 100 m <sup>2</sup>	le m <sup>2</sup>	1,00	1,00
emplacement de plus de 100 m <sup>2</sup>	le m <sup>2</sup>	0,80	0,80
<b>Cirque de grande importance</b>			
la 1ère journée de spectacle		378,45	378,45
chaque journée suivante		163,60	163,60
<b>Petits cirques</b>			
la 1ère journée de spectacle		256,00	256,00
chaque journée suivante		128,00	128,00
<b>Caution</b>			
cirques et manifestations de grande importance		500,85	500,85
petits cirques et autres spectacles de petite ou moyenne importance		311,65	311,65
<b>Taxis</b>		134,00	134,00

<b>MEDIATHEQUE</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Enfants et jeunes jusqu'à 17 ans révolus	<b>GRATUIT</b>	<b>GRATUIT</b>
Jeunes de 18 à 25 ans révolus (Ambarrois et extérieurs)	5,00	<b>5,00</b>
non imposables et demandeurs d'emploi	5,00	<b>GRATUIT</b>
Adultes de +25 ans résidants Ambérieu (tarif désormais applicable aux commerçants installés sur la commune)	18,00	18,00
adultes +25 ans extérieurs à la commune	32,00	32,00
Remplacement carte adhérent (en cas de perte)		1 €

<b>LES TARIFS S'ENTENDENT PAR VACATION</b>	<b>MATIN..... 08h-12h</b>		
	<b>APRES MIDI..... 12h-18h</b>		
	<b>SOIREE..... 18h-24h</b>		
<b>BATIMENTS ET EQUIPEMENTS</b>			
<b>Maison des Pérouses</b>		<b>2018</b>	<b>2019</b>
salle - réservation du lundi au vendredi inclus	particuliers, organismes extérieurs (syndics y compris) associations à but lucratif	56,00	56,00
	associations locales à <b>but non lucratif</b>	gratuit	gratuit
	Syndicats et unions fédérales des syndicats		
	partis politiques		
Réservation le samedi matin	organismes extérieurs (syndics y compris) associations à but lucratif		56 €
réservation le samedi matin	associations locales à <b>but non lucratif</b>	Gratuit	Gratuit
réservation le samedi de 12h à 24h (forfait)	particuliers ou organismes extérieurs (syndics y compris) associations à but lucratif		120 €
réservation le samedi de 12h à 24h (forfait)	associations locales à <b>but non lucratif</b>	Gratuit	Gratuit
Réservation le dimanche de 8h à 18h (forfait)	particuliers, organismes extérieurs (syndics y compris), associations à but lucratif		120 €
Réservation le dimanche de 8h à 18h (forfait)	associations locales à <b>but non lucratif</b>	Gratuit	Gratuit
Réservation samedi 12h jusqu'au dimanche 18h (forfait)	particuliers ou organismes extérieurs (syndics y compris), association à but lucratif		200 €
Réservation samedi 12h jusqu'au dimanche 18h (forfait)	associations locales à <b>but non lucratif</b>	Gratuit	Gratuit
<b>Pour des raisons de service cette salle ne pourra pas être louée aux particuliers et organismes entre le 24 décembre et le 02 janvier de chaque année</b>			

<b>Maison des Sociétés</b>		<b>2018</b>	<b>2019</b>
bureau	organismes extérieurs ou associations à but lucratif	20,00	20,00
	associations locales à <b>but non lucratif</b>	gratuit	gratuit
	Syndicats et unions fédérales des syndicats		
	partis politiques		
salle 5	organismes extérieurs associations à but lucratif	56,00	56,00
	associations locales à <b>but non lucratif</b>	gratuit	gratuit
	Syndicats et unions fédérales des syndicats		
	partis politiques		
<b>Immeuble Phoenix</b>		<b>2018</b>	<b>2019</b>
Salle de réunions	organismes extérieurs (syndics y compris) associations à but lucratif	56,00	56,00
	associations locales à <b>but non lucratif</b>	gratuit	gratuit
	Syndicats et unions fédérales des syndicats		
	partis politiques		
<b>Maison de Letrac</b>		<b>2018</b>	<b>2019</b>
salle - réservation du lundi au vendredi inclus	particuliers, organismes extérieurs (syndics y compris), associations à but lucratif	56,00	56,00
	associations locales à <b>but non lucratif</b>	gratuit	gratuit
Réservation le samedi matin	organismes extérieurs (syndics y compris) associations à but lucratif		56 €
réservation le samedi matin	associations locales à <b>but non lucratif</b>	Gratuit	Gratuit
réservation le samedi de 12h à 24h (forfait)	particuliers, organismes extérieurs (syndics y compris), associations à but lucratif		120 €
réservation le samedi de 12h à 24h (forfait)	associations locales à <b>but non lucratif</b>	Gratuit	Gratuit
Réservation le dimanche de 8h à 18h (forfait)	particuliers, organismes extérieurs (syndics y compris), associations à but lucratif		120 €
Réservation le dimanche de 8h à 18h (forfait)	associations locales à <b>but non lucratif</b>	Gratuit	Gratuit

Réservation samedi 12h jusqu'au dimanche 18h (forfait)	particuliers ou organismes extérieurs (syndics y compris), association à but lucratif		200 €
Réservation samedi 12h jusqu'au dimanche 18h (forfait)	associations locales à but non lucratif	Gratuit	Gratuit
<b>Pour des raisons de service cette salle ne pourra pas être louée aux particuliers et organismes entre le 24 décembre et le 02 janvier de chaque année</b>			
<b>Photocopies</b>		<b>2018</b>	<b>2019</b>
photocopies A3		0,21	0,21
photocopies A4		0,11	0,11
Connexion internet (par heure)		gratuit	gratuit

<b>MATERIEL COMMUNAL</b>		-	
<b>Associations locales, institutions ambarroises et communes CCPA (tarif par jour d'exploitation)</b>			
<b>Main d'œuvre</b>		<b>2018</b>	<b>2019</b>
manœuvre - l'heure		-	
camion avec chauffeur obligatoire - l'heure		-	-
Transport		-	-
Prise en charge par voyage		35,60	35,60
Prise en charge par voyage aller-retour depuis les ateliers municipaux avec camion type PL		60,00	60,00
<b>Matériel</b>			
chaises - l'unité		0,58	0,58
tribunes - la place		VOIR FORFAIT	voir forfait
barrières métalliques - l'unité		1,26	1,26
tables - l'unité		5,00	5,00
bancs - l'unité		1,05	1,05
praticables - l'unité		15,75	15,75
grilles d'exposition - l'unité		7,35	7,35
Tonnelle - l'unité		15,75	15,75



chapiteau - l'unité		52,50	52,50
panneau électoral - l'unité		10,50	10,50
urnes - l'unité		8,40	8,40
isoloirs - l'unité		3,15	3,15
car podium - (forfait)		-	-
sono		100,00	100,00
podium 3 marches		30,00	30,00
<b>Associations extérieures et autres utilisateurs</b>		-	
<b>Main d'œuvre</b>		-	
manœuvre - l'heure		22,00	22,00
camion avec chauffeur obligatoire - l'heure		-	
Transport – km		-	
Prise en charge par voyage		-	

<b>Matériel</b>		-	
chaises - l'unité		0,75	0,75
tribunes - la place		0,95	0,95
banc - l'unité		1,60	1,60
Praticables - l'unité		23,65	23,65
grille d'exposition - l'unité		11,00	11,00
Tonnelle - l'unité		23,65	23,65
chapiteau - l'unité		78,75	78,75
car podium - (forfait)		-	
panneau électoral - l'unité		15,75	15,75
urnes - l'unité		12,60	12,60
isoloirs - l'unité		4,75	4,75
barrières métalliques - l'unité		1,95	1,95
tables - l'unité		7,50	7,50

**Pour rappel les conditions d'attribution du matériel communal hors scène mobile et tribunes sont les suivantes**

<b>pour les évènements organisés sur la commune</b>	
type	matériel
associations et syndicats dont le siège social est sur Ambérieu, institutions Ambarroises	consenti gracieusement
CCPA et ses communes	consenti gracieusement

<b>pour les évènements organisés sur la commune</b>	
type	matériel
Associations de la CCPA	consenti gracieusement
Entreprises et commerces	sur facturation

<b>pour les évènements organisés hors de la commune</b>	
type	matériel
associations et syndicats dont le siège social est sur Ambérieu, institutions Ambarroises	consenti gracieusement
CCPA et ses communes	consenti gracieusement
Associations de la CCPA	consenti gracieusement
Entreprises et commerces	sur facturation

Il est constaté que le matériel est parfois rendu dans un très mauvais état et/ou cassé ou manquant. En cas de constat par un agent de la commune d'un retour de matériel sale et/ou cassé, voire manquant, il est proposé qu'une facturation soit appliquée comme suit :

pour le matériel sale et consenti gracieusement	facturation du prix total de la mise à disposition
pour le matériel mis à disposition sur facturation	facturation avec 50 % de majoration du prix total de la location
pour le matériel cassé et/ou manquant pour tous les utilisateurs	facturation avec rachat du matériel au prix unitaire en vigueur du fournisseur

### conditions d'attribution de la scène mobile et de la tribune

la scène mobile ainsi que la tribune nécessitent obligatoirement un montage et démontage par les agents de la ville. Le transport s'effectuera uniquement par des chauffeurs de la commune. Par conséquent un forfait incluant la location du matériel, le transport départ ateliers municipaux ainsi que le montage et démontage est proposé selon le détail ci-dessous :

Associations et syndicats dont le siège social est sur Ambérieu, institutions ambarroises et communes CCPA (par jour d'exploitation)	forfait
scène mobile	1 000,00
tribunes	800 + 0,60 la place

Associations extérieures et autres utilisateurs (par jour d'exploitation)	forfait
scène mobile	2 000,00
tribunes	1 600 + 0,60 la place

### MAISON DE LA PETITE ENFANCE

Ludothèque			<b>2018</b>	<b>2019</b>
	abonnement 12 mois		12,60	12,60

### MAISON D'ACCUEIL TEMPORAIRE D'URGENCE

MATU			<b>2018</b>	<b>2019</b>
	Famille limitée à 4 personnes - durée de l'accueil : 7 nuits maximum		5,00	5,00

ESPACE 1500 - TARIFS APPLICABLES AU 01/01/2019						
Salles pour une vacation	Tarif 1 : Associations d'Ambérieu en Bugey		Tarif 2 : Associations extérieures, autres collectivités, institutions		Tarif 3 : locations commerciales et politiques	
<b>MOZZANINO</b>						
Salle + scène + loges + bar	367,50		525,00		735,00	
L'heure au-delà de la vacation	journée : 105 €	après minuit : 157 50 €	journée : 157,50 €	après minuit : 210 €	Journée : 210 €	après minuit : 315 €
Gradins (prix fixe)	210,00		315,00		420,00	
Cuisine du bas (prix fixe)	Gratuit		Gratuit		Gratuit	
Forfait son et lumière (analyse technique, matériel et 10 h de travail pour 2 techniciens)	800,00		1 200,00		1 400,00	
<b>DUMESNIL</b>						
Salle	63,00		94,50		126,00	
L'heure au-delà de la vacation	journée : 21,00 €	après-minuit : 31,50 €	journée : 31,50 €	après-minuit : 42,00 €	journée : 42,00 €	après-minuit : 52,50 €
Forfait son et lumière (analyse technique, matériel et 10 h de travail pour 1 technicien)	400 €		600 €		700 €	
<b>ULMANN ou BIGOT</b>						
Salle						
L'heure au-delà de la vacation	journée : 21,00 €	après-minuit : 31,50 €	journée : 31,50 €	après-minuit : 42,00 €	journée : 42,00 €	après-minuit : 52,50 €
Forfait son et lumière (analyse technique, matériel et 10 h de travail pour 1 technicien)	400 €		600 €		700 €	
<b>FORFAIT BIGOT + CUISINE</b>						
Salle + cuisine	94,50		136,50		189,00	
L'heure au-delà de la vacation	journée : 31,50 €	après-minuit : 42,00 €	journée : 42,00 €	après-minuit : 52,50 €	journée : 63,00 €	après-minuit : 73,50 €
Forfait son et lumière (analyse technique, matériel et 10 h de travail pour 1 technicien)	400 €		600 €		700 €	

GALERIE MALRAUX (BAR)						
Salle	94,50		136,50		189,00	
L'heure au-delà de la vacation	journée : 31,50 €	après- minuit : 42,00 €	journée : 42,00 €	après- minuit : 52,50 €	journée : 63,00 €	après- minuit : 73,50 €
Forfait son et lumière (analyse technique, matériel et 10 h de travail pour 1 technicien)	400 €		600 €		700 €	

Tarifications forfaitaires applicables à l'Espace 1500 en 2019		
TYPE	SALLE MOZZANINO	AUTRES SALLES
<b>Pénalité pour dépassement d'horaire imprévu le jour de la manifestation</b>	<b>Application du tarif en vigueur pour l'heure au-delà de la vacation après minuit</b>	<b>Application du tarif en vigueur pour l'heure au-delà de la vacation après minuit</b>
Ménage (tarif forfaitaire)	selon tarif du prestataire en vigueur le jour de la manifestation	selon tarif du prestataire en vigueur le jour de la manifestation
Technicien supplémentaire son et lumière	40 € par heure et par technicien	
Heures supplémentaires forfait son et lumière par technicien et au-delà des 10 h de travail	60 € par heure et par technicien	
Service de représentation incendie	selon tarif du prestataire en vigueur le jour de la manifestation	
Remplacement matériel cassé	dernier tarif public du fournisseur	
Forfait pénalité annulation tardive	50% du montant de la location	
Immobilisation de salle	50% du prix de la vacation	
Utilisation illimitée des salles de l'Espace 1500 par la commune	12 000 €	

pour rappel, la tarification pour les manifestations de type T (salon, foires, expositions) les vacances sont organisées comme suit :	<b>8h-13h///14h-19h///20h-24h///00h-03h</b>
---	---

par délibération du 10 juin 2016, le conseil municipal a fixé les modalités de cette tarification selon les conditions suivantes :	<b>Evènement classé type T se déroulant sur minimum 2 jours (montage et démontage inclus), les jours de gratuité accordés n'entrent pas en compte dans le calcul du coefficient</b>	
	<b>application du tarif journalier équivalent à 2 vacations et une immobilisation de salle pondéré par un coefficient variable en fonction du nombre de jours selon le tableau suivant :</b>	
	<b>nombre de jours</b>	<b>coefficient t</b>
	2	1,8
	3	2,6
	4	3,3
	5	4

La Commission Municipale **Culture et Communication**, lors de sa séance en date du **11 décembre 2018** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Solidarité Inter-générationnelle**, lors de sa séance en date du **11 décembre 2018** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **11 décembre 2018** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal  
Après avoir entendu l'exposé qui précède,  
Vu l'avis des commissions municipales concernées,  
Après en avoir délibéré,  
**A l'unanimité**

**1 – FIXE** les tarifs des services communaux à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 tels que définis dans les tableaux ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.



Daniel FABRE  
Maire d'Ambérieu-en-Bugey

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE  
COMPTE TENU DE LA TRANSMISSION EN  
SOUS-PRÉFECTURE LE **24 DEC. 2018** ET  
DE LA PUBLICATION LE **21 DEC. 2018**.